

C'est gagné. La suite!

Il y a onze mois (le 3 août 2005), le peuple mauritanien avait légitimé la mort politique de l'ancien dictateur en soutenant, à l'unanimité ou presque, le coup d'Etat ayant porté au pouvoir l'actuelle junte militaire. Ce même peuple vient de rééditer son acte, à travers son plébiscite à la nouvelle constitution. Le régime de Ould Taya est, cette fois-ci, légalement enterré. Mais est-ce vraiment la fin du cauchemar ? Le trop de consensus qu'il y a depuis lors s'apparente trop à une pièce de théâtre où chacun des personnages ne découvre son rôle qu'une fois sur scène, et se met à improviser.

Il y a des fois où l'entente (ou consensus national, pour être à la mode) inquiète et crée dans les esprits de ses auteurs une sorte de vide, et une perte de repères. L'entente revêt alors la forme d'un savant montage servant de rempart pour les différentes parties au processus. L'angoisse et la peur de l'avenir perceptibles chez nombre de Mauritaniens au lendemain du référendum du 25 juin dernier en dit long sur cette situation de conformisme aveugle dont a fait preuve la classe politique, dans sa grande majorité, depuis le début de la transition. Le CMJD, son gouvernement, l'administration (encore elle), la Ceni, les partis politiques, la société civile, la presse, tout ce monde a perdu de vue l'enjeu principal, dans l'euphorie générale, au cours de ce référendum. Il ne s'agissait pas en fait de faire gagner le "oui", car il était acquis dès le départ que les Mauritaniens, peu habitués au "non" franc

face aux décisions officielles, allaient approuver la proposition des nouveaux maîtres des lieux. Tout se jouait donc autour du taux de participation, qui a atteint 76%, pendant que le oui l'emportait à plus de 96%.

Une première observation fait remonter à nos mémoires les tristement célèbres scores de l'ère pré transition. De la coupe aux lèvres, les résultats tiennent, naturellement, dans un mouchoir de poche. En son temps, l'ancien président n'aurait pas obtenu plus, et il est de notoriété publique que ce type de scores constitue le propre des dictateurs, ceux d'une opération "commandée". Un éminent politologue français disait il y a quelques années à la suite d'une présidentielle organisée dans un pays du Maghreb arabe et où le président avait obtenu plus de 98% des suffrages, que "la meilleure manière pour un peuple intelligent

C'est gagné. La suite!

Suite de la Une

de sanctionner un dictateur, c'est de lui accorder 100% de ses suffrages. Car, dit-il, "ce score ne peut appartenir qu'à dieu, or un dictateur n'est pas un dieu".

Un vote sans retenue

Dans toute compétition, il y a un vainqueur et un vaincu. Or le scrutin du 25 juin montre l'absence d'avis contraires au "oui". C'est du moins ce qui ressort des analyses et observations faites par les médias publics. La radio et la télévision se sont évertuées à mettre à l'écart ceux parmi la classe politique qui avaient appelé à voter Non au référendum. Il fallait interroger ces personnes afin de recueillir leur point de vue sur le Oui massif des mauritaniens. Ne serait-il pas synonyme d'un désaveu pour eux? Les médias officiels et ceux de l'administration qui tirent les ficelles de la manœuvre ne vont pas le savoir. Ils se contenteront d'inviter les laudateurs de tous bords, qui défilent à tour de rôle pour louer, chacun, "le mérite du CMJD, de son gouvernement et de leur administration affiliée". L'administration s'est fortement impliquée dans l'opération. Elle n'a pas su assumer son rôle de structure en charge d'assurer l'organisation technique et de se cantonner à cela. Le ministère de l'intérieur a ainsi établi à la veille du scrutin, des listes de cadres dits "personnes ressources". Celles-ci devant rentrer rejoindre les terroirs afin de faire jouer leur influence auprès des leurs. Dans certaines communes, seule la case qui équivaut à l'option "Oui" du bulletin de vote a été affichée au cours de la campagne.

Mais, aussi étrange que cela puisse paraître, ni le CMJD et son gouvernement, ni les partis politiques et les responsables de la société civile n'ont levé le petit doigt pour signifier ce retour à la case départ par l'inféodation de l'administration à l'autorité politique. Le risque est pourtant énorme. Et il apparaîtra davantage au cours des prochaines consultations, où l'administration aura du mal à se départir de son réflexe partisan, et les différents acteurs seront alors mis devant le fait accompli. Il sera alors trop tard pour les partis engagés dans les compétitions à venir d'exiger la neutralité d'une administration qu'ils ont tous mise à contribution pour faire passer le Oui.

Il est de bonne guerre que le CMJD et son gouvernement fassent campagne en faveur d'une œuvre qui est la leur. Mais que la Ceni et l'administration se mettent à la danse sans que les partis politiques ne manifestent la moindre désapprobation montre la peur que ces derniers ont d'avoir un télescopage avec le CMJD. La Ceni qui n'avait pas brillé par sa présence au cours de l'organisation de ce scrutin, doit s'impliquer davantage dans la suite du processus, sinon, elle perd sa raison d'être. Le comble c'est que tous les responsables régionaux de la Ceni qui ont eu à donner leurs témoignages (toujours flatteurs), ont usé de la ligne du wali pour, justement, apporter leur caution à la compétition.

Par contre, le vote militaire demeure une équation majeure pour tout le monde. Comment et dans quelle condition la gran-

de muette a-t-elle exprimé son vote? S'il y a une institution qui a posé une entrave incontestable à l'instauration de la démocratie dans ce pays, c'est bien l'institution militaire, dont le vote a toujours été décrié par la classe politique. Et le fait que le CMJD ait donné carte blanche aux militaires pour mener campagne n'est pas de nature à rassurer quant à la suite du processus. La question a été posée par les partis politiques, mais le retard dans la publication de la loi électorale inquiète plus d'un observateur. A cela viendra sans nul doute se greffer le statut des représentants des partis politiques dans les bureaux de vote. Dans le passé, les partis n'avaient qu'une présence symbolique, et leurs représentants pouvaient à tout moment être renvoyés par le président du bureau, qui est un agent de l'administration mais toujours de mêche avec le parti au pouvoir de l'époque.

Qui perd gagne

Le peuple a été amené à voter massivement en faveur du Oui. Mais des risques se posent par rapport à la lecture que les uns et les autres peuvent se faire de cette victoire. Les dirigeants politiques estiment que le Oui l'aurait remporté dans tous les cas. Car selon eux, le peuple aspire au changement. Mais ils ajoutent que si le taux de participation a atteint le seuil de 76%, c'est qu'une imposante campagne d'explication et de sensibilisation a été menée par les politiciens en faveur du Oui. Et les politiques s'inquiètent de voir le CMJD occulter cela en pensant que ce résultat aurait pu être obtenu en l'absence du concours des autres partenaires. Cette lecture semble bien être celle que les médias et l'administration se font déjà. Le fond de la campagne s'est fait non pas en tant que proposition de révision de la constitution, mais comme une compétition entre le CMJD et un adversaire imaginaire. Certains esprits malsains ont réduit la campagne à une compétition entre les nouvelles autorités, d'une part, et les FLAM et les Smassides d e l'autre.

Au lendemain de ce vote, il y a pourtant comme une incertitude qui règne ici et là dans les différents milieux politiques de la capitale. La caution apportée au scrutin par des observateurs de plus en plus enclins à observer ce qui se passe chez nous n'a pas suffi pour calmer les doutes par rapport aux multiples irrégularités ayant émaillé le scrutin. Des observateurs cantonnés tous au niveau de la capitale, une presse étrangère fortement mobilisée mais qui, dans la plupart des cas, verse dans le discours officiels, une société civile jugée inapte pour observer le déroulement de l'opération, autant de facteurs qui laissent planer un certain doute à la fois sur le taux de participation et le oui massif enregistré au cours à l'issue du scrutin.

En tout état de cause, le CMJD a sa constitution. Mais le plus dur reste à venir. Car les rideaux ne sont encore tombés que sur ce premier acte de cette longue pièce que nous venons juste d'amorcer.